



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3994>

Accidents du travail et maladie professionnelle

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique (CHSCTA) -



Date de mise en ligne : mardi 4 octobre 2011

SNES Dijon

Accidents du travail et maladie professionnelle

Vous êtes personnel titulaire ou stagiaire ou assistant d'éducation ayant un contrat à temps complet d'une durée au moins égale à un an : votre déclaration doit être effectuée auprès du rectorat.

Toutes les informations sont disponibles sur le site du rectorat <http://www.ac-dijon.fr/Personnels/V...>